FORMA-MED-SUD
Emilie BENZAKEN-DUVILLIER
Tel : 06.64.03.21.12
Email : forma.med.sud@gmail.com

Immeuble le Marylin
39 Boulevard JF Kennedy
66100 PERPIGNAN
SIRET 484 109 095 00055



Elaborer et piloter le Plan de Développement des Compétences

Faites du Plan de Développement des Compétences (PDC) un outil stratégique de performance pour votre entreprise : anticipez, structurez et améliorez !

Objectifs de la formation : à l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- ✓ Identifier les obligations légales relatives au Plan de Développement des Compétences (PDC).
- ✓ Analyser les besoins en compétences et hiérarchiser les actions de formation.
- ✓ Élaborer un PDC, définir son budget et mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Durée : 2 journée(s) (14 heures)

Déclaration d'activité :
76660322166

Prérequis : Aucun prérequis nécessaire.

Formateur : 23 ans d'expérience juridique dont près de 18 ans en tant qu'avocat en droit du travail, ainsi que formatrice depuis 2015 en ressources humaines et droit du travail.

Moyens pédagogiques : Apports théoriques, études de cas, exercices pratiques de construction d'un PDC, échanges interactifs et modèles de documents.

Moyens d'évaluation des acquis :
QCM, mises en situation et cas pratique d'élaboration d'un PDC.

Nombre de participants :
De 2 à 10

Tarifs :
Interentreprises : 600,00 € TTC/personne/jour, soit 1 200€ TTC par participant pour les deux jours.
Intraentreprise : sur devis

Modalités et délais d'accès : Inscription en ligne aux sessions programmées, par téléphone ou courriel, après analyse des besoins. Délai d'accès : selon calendrier publié ; 15 jours ouvrés minimum pour les sessions sur demande.

Plan de la formation

JOUR 1 : Fondamentaux et construction du PDC

1. Cadre légal et obligations de l'employeur
 - ✓ Distinction entre les différentes actions de formation
 - ✓ Obligations légales
 - ✓ Rôle des partenaires sociaux

2. Identifier les besoins en compétences
 - ✓ Sources d'information (entretien professionnel, convention collective, dossier du personnel, …)
 - ✓ Analyse des écarts de compétences

3. Elaboration du PDC
 - ✓ Hiérarchiser et prioriser les actions de formations (formations obligatoires, non obligatoires, arbitrage RH/financiers)
 - ✓ Forme et contenu du plan

JOUR 2 : Mise en œuvre, financement et pilotage

1. Mettre en œuvre le PDC et son financement
 - ✓ Communication aux parties prenantes
 - ✓ Suivi des inscriptions, et des formations
 - ✓ Budget prévisionnel et les financements existants

2. Suivre et évaluer le PDC
 - ✓ Indicateurs de pilotage
 - ✓ Mesure de la satisfaction, de l'efficacité et de la transférabilité
 - ✓ Reporting RH et évolutions professionnelles

Positionnement initial : Questionnaire préalable permettant d'identifier les attentes, les pratiques et les connaissances des participants.

Modalités de réalisation : Formation en présentiel ou en visioconférence, avec supports pédagogiques remis aux participants.

Accessibilité : Besoins et aménagements liés au handicap étudiés individuellement avec notre référent handicap.

Niveau et public concerné : Initiation / Intermédiaires. Profils des apprenants : Responsables RH, Responsables formation, managers, chefs d'entreprise.